



Les Clarinées



Camping Caravaneige

TARIF CAMPING (TTC par nuitée)
SAISON 2020 : du 21/12/2019 au 11/10/2020

Chaque emplacement est limité à 6 personnes maxi
La nuitée est décomptée de 14h00 à 11h30 le lendemain

SEJOUR DE 20 NUITEES minimum (CURE) : REMISE DE 12% + Navette Thermale gratuite

		Basse saison	Moy saison	Hte saison
EMPLACEMENT (électricité et taxe de séjour en sus)				
Forfait emplacement. Tente/caravane/camping-car+1véhicule	1 à 2 pers	11,50 €	14,50 €	18,50 €
Soirée étape (1 nuit) 1 à 2 pers + 3A Tente/caravane/camping-car+1véhicule Arrivée entre 17h00 et 19h00 départ avant 10h00	1 à 2 pers	11,00 €		
Personne supplémentaire	+ 5 ans	2,60 €	3,80 €	4,80 €
	- 5 ans	gratuit	1,90 €	2,80 €
Visiteur : gratuit la 1 ^{ère} heure, au-delà Accès à la piscine non autorisé aux visiteurs		5,00 €	5,00€	5,00€
Tente supplémentaire sur le même emplacement		gratuite	gratuite	gratuite
Chien (carnet de santé obligatoire)		1,00 €	1,00 €	1,00 €
Auto ou moto supplémentaire		2,00 €	2,00 €	2,00 €
Location de frigo		5,00 €	5,00 €	5,00 €
GARAGE MORT (sur parcelle hors électricité)		5,00 €	14,50 €	18,50 €
TAXE DE SEJOUR (au 01/01/2019) pers de + de 18 ans		0,60 €	0,60 €	0,60 €

ELECTRICITE

Branchement 3 A (660 W)	2,15 €
Branchement 6 A (1320 W)	3,50 €
Branchement 10 A (2200 W)	5,80 €

RESERVATION et ASSURANCE ANNULATION

Acompte (déductible du séjour, mais non remboursable)	6,00 € / nuit
Assurance annulation	1,00 € / nuit

Règlements acceptés : Espèces, Cartes bancaires, chèques, chèques vacances

MOYENNE SAISON	Du 21/12/2019 au 05/01/2020 Du 08/02/2020 au 08/03/2020 Du 13/06/2020 au 04/07/2020
HAUTE SAISON	Du 04/07/2020 au 23/08/2020

DISPONIBILITES ET RESERVATIONS EN LIGNE SUR NOTRE SITE INTERNET

24/09/2019

1424 Avenue du Maréchal LECLERC – 63150 LA BOURBOULE

SAS au capital de 100 000 € - SIRET : 478 076 623 00022 – APE 5530 Z

☎ 04 73 81 02 30

clarines.les@wanadoo.fr

www.camping-les-clarines.com



Les Clarines



Camping Caravaneige

CONDITIONS GENERALES DE VENTE LOCATION D'UN EMPLACEMENT EXTRAITS DU REGLEMENT INTERIEUR

1/DROIT DE RETRACTATION : Conformément à l'article L.121-21-8 du code de la consommation, le locataire est informé qu'il ne possède pas de droit de rétraction suite à la signature du présent contrat.

2/RESERVATION : Pour toute réservation, une « option » est enregistrée (sous réserve de disponibilité) Dès réception de votre demande celle-ci est valable 7 jours. La réservation devient ferme à réception de l'acompte soit 6.00 € par nuit de camping réservée, du contrat de location daté et signé par le client. Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée ou sous louée sans l'accord du camping. Toute option non confirmée dans un délai de 7 jours sera automatiquement annulée.

3/REGLEMENT DU SOLDE : Pour la location d'emplacement de camping, le solde est à régler au plus tard la veille de votre départ.

4/GARANTIE ANNULATION : (vivement conseillée) Une option Garantie Annulation est proposée au prix de 1.00€ par nuit réservée. Le montant de l'assurance est payable intégralement et uniquement lors de la réservation. Il s'ajoute à celui de l'acompte et concerne les personnes inscrites au séjour.

Prise d'effet : Le jour de la souscription du contrat

Expiration de la garantie : à la fin du séjour.

Plus d'information sur : www.campez-couvert.com

5/TAXE DE SEJOUR : Les taxes de séjour, collectées par le camping pour le compte des collectivités locales sont données à titre indicatif et ne sont pas contractuelles. Elles sont à acquitter par le vacancier sur le lieu du séjour.

6/ARRIVEE et DEPART : Les arrivées se font entre 14h00 et 19h00 et les départs avant 11h30. Toute arrivée avancée ou dépassement de cet horaire entraînera une facturation supplémentaire. Les jours d'arrivée sont libres. En l'absence de tout message écrit du locataire (message téléphonique non accepté) précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, l'emplacement deviendra disponible 12 heures après la date mentionnée sur le présent contrat. En cas d'annulation de séjour et quel qu'en soit le motif, l'acompte versé ne sera pas remboursé et restera donc acquis au camping.

Pour des raisons de sécurité, les barrières du camping sont constamment fermées. L'ouverture des barrières entrée et sortie du camping est commandée par des caméras qui lisent la plaque d'immatriculation de votre véhicule enregistré lors de votre réservation et uniquement pendant votre période de réservation. L'ouverture est instantanée, et seuls les véhicules des clients et résidents enregistrés peuvent entrer. Vous avez ainsi la possibilité de les ouvrir pour entrer et pour sortir entre 07h00 et 23h00.

7/PERSONNE SUPPLEMENTAIRE et/ou VISITEUR : Si à l'arrivée ou durant le séjour, le nombre de locataire(s) dépasse celui précisé sur le contrat, le camping se réserve le droit soit de refuser les locataires supplémentaires, soit de réclamer une majoration de prix selon le tarif en vigueur. Dans tous les cas le nombre de personnes ne pourra dépasser 6 par emplacement (un bébé ou un enfant compte pour une personne). Tout véhicule supplémentaire (auto ou moto) et tout visiteur sera également facturé selon le tarif en vigueur. Pour des raisons de sécurité, tout visiteur devra se présenter à l'accueil, et s'acquitter de la redevance en vigueur. Toute introduction frauduleuse de visiteurs sera sanctionnée. L'accès à la piscine n'est pas autorisé aux visiteurs.

8/ANIMAUX DOMESTIQUES : Les chiens et chats sont acceptés (sauf catégorie 1) avec supplément. **Le chien sera tenu en laisse et devra être accompagné à l'extérieur du camping pour faire ses besoins, il ne devra pas incommoder le voisinage par ses aboiements ou ses salissures.** En cas de non-respect, le camping pourra prononcer l'éviction du chien et de ses maîtres.

9/PISCINE : Ouverte en juillet et août. **Maillots de bain obligatoires, shorts et caleçons INTERDITS**

10/ REGLEMENT INTERIEUR : Tout locataire d'emplacement est tenu de se conformer scrupuleusement au règlement intérieur de l'établissement qui est affiché et dont chacun peut se procurer un exemplaire sur simple demande. Il s'engage à respecter les équipements et matériels mis à sa disposition sur le terrain de camping. Tout locataire doit être assuré convenablement pendant toute la durée de son séjour. Le camping décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries ou accidents divers relevant de la responsabilité du client.

11/ RECLAMATION : Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée dans les 7 jours de la prise de possession par lettre recommandée avec accusé de réception.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de la médiation proposé par le camping. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est MEDICYS. Il peut être joint via son site www.medicys.fr ou par voie postale : MEDICYS, Centre de Médiation, 73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS.

24/09/2019

1424 Avenue du Maréchal LECLERC – 63150 LA BOURBOULE

SAS au capital de 100 000 € - SIRET : 478 076 623 00022 – APE 5530 Z

☎ 04 73 81 02 30

clarines.les@wanadoo.fr

www.camping-les-clarines.com